

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2011 de M^{mes} Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dos-san: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés».

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La motion M-959 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie les 12 novembre et 10 décembre 2013 ainsi que le 14 janvier 2014, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que l'urbanisation nécessaire de la ville réduit fortement les espaces de verdure sur certains axes routiers et aux abords d'immeubles;
- que les espaces très fréquentés sont envahis par les particules gazeuses diverses;
- que la pollution affecte le système d'autorégulation de l'air et par conséquent entraîne un effet négatif sur la santé des habitants;
- que des éléments esthétiques d'une ville sont appréciés par les habitants au même titre que la diminution du bruit ou l'air ambiant;
- que la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia) a développé un brevet de supports pour murs végétalisés faisant partie du constructif avec de nouvelles fonctions d'épuration, d'antibruit et d'isolation thermique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'envisager la création de murs végétalisés, qu'on appelle aussi jardins ou écosystèmes verticaux;
- de recenser les immeubles et institutions de la Ville susceptibles d'être dotés de concepts de murs végétalisés;
- de réaliser avec le concours de l'Hepia des murs végétalisés sur des parcours sensibles de la ville et sur certains immeubles ou institutions de sa propriété, pour améliorer le confort des habitants et rendre la cité plus poétique.

Séance du 12 novembre 2013

Audition de M. Rémy Burri, représentant des motionnaires

M. Burri explique que le dépôt de cette motion a été motivé par le fait que la minéralisation de la ville atteint certaines limites et que les dernières réalisations ne comportaient que peu de verdure. L'idée est de mieux exploiter les murs borgnes en les végétalisant, ce qui apporterait des avantages non seulement d'isolation thermique, mais aussi de lutte contre le bruit ou d'esthétique.

Conscient que cette technique peut engendrer des surcoûts, M. Burri explique cependant que les motionnaires souhaitent que la Ville étudie systématiquement la possibilité d'intégrer des murs végétalisés dans ses projets et que, pour cela, elle devrait rechercher des subventions et collaborer avec l'école de Lullier.

Suite à une courte discussion, deux auditions sont votées: celle de l'Hepia et celle de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP).

Séance du 10 décembre 2013

Audition de M. Robert Perroulaz, chargé d'enseignement HES, et de M. Laurent Daune, professeur HES

M. Daune commence par expliquer aux commissaires que cela fait cinq ans qu'au sein de la HES des thermiciens du bâtiment, des architectes d'intérieur, des céramistes, des agronomes, etc., travaillent sur le concept de murs végétalisés dont l'idée de base est de monter le sol de l'horizontale à la verticale. Les travaux ont permis de mettre au point un matériau de base (céramique) constitué de trois couches: une première de terres interconnectées, un second de substrat et finalement une couche imperméable. Ce produit a été breveté et présenté au Salon des inventions où il a remporté une médaille d'or avant d'avoir pu être développé suite à la rencontre avec l'entreprise Créabéton et une demande de financement de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le but de le commercialiser.

M. Perroulaz signale deux difficultés:

- semer à la verticale;
- la gestion de l'irrigation.

M. Perroulaz explique que de nombreux essais ont été réalisés avec diverses plantes et que récemment, ils ont été mandatés par le Canton pour un essai sur le bâtiment d'artistes à la rue Ernest-Pictet avec des plantes indigènes. Semés en juillet, les murs ont été posés en septembre et ont provoqué des réactions positives de la part des passants. A relever que la Ville de Neuchâtel est, elle aussi, en train de faire des essais avec ce même produit.

Finalement, M. Perroulaz signale encore que, malgré le succès rencontré, ces murs végétalisés tels que réalisés actuellement sont des rajouts sur des bâtiments existants et qu'idéalement il faudrait intégrer ce style de projet directement dans l'architecture.

Durant la séance de questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris:

- qu'un entretien annuel est suffisant dans la majeure partie des cas;
- qu'il n'est pas nécessaire de semer chaque année;
- que d'autres projets de murs végétalisés sont à l'étude à travers le monde;
- que le brevet est partagé entre l'Hepia et les inventeurs;
- que Créabéton a acheté la licence;
- que lorsque le produit sera commercialisé, l'Hepia recevra les bénéfices provenant du brevet, ce qui lui permettra de rembourser l'OFEV puis de toucher des royalties.

Séance du 14 janvier 2014

Audition de M. Sébastien Beuchat, directeur du paysage auprès de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP)

M. Beuchat relève que plusieurs points de la motion reflètent les préoccupations de son service. Il rappelle qu'en ville les bâtiments tendent à être de plus en plus hauts et serrés et que se pose donc la question de la convivialité de l'espace public. Les murs végétalisés pourraient donc amener la nature en ville, ce qui permettrait d'améliorer le cadre de vie des citoyens tout en luttant pour une meilleure biodiversité.

M. Beuchat rappelle que le Canton a déjà mis en route un premier projet test avec la paroi végétalisée de 40 m² à l'avenue Ernest-Pictet. Cette expérience va durer trois ans, mais son service ne va pas rester les bras croisés en attendant les résultats puisqu'il a été chargé d'identifier les bâtiments cantonaux susceptibles d'accueillir un projet de ce type. Reste que la question de moyens n'est pas à oublier car les parois végétalisées restent pour le moment onéreuses (ce qui pourrait changer une fois la production industrialisée).

Durant la séance de questions qui a suivi, les commissaires ont encore pu apprendre que:

- le Canton accompagne jusqu'à 50% des coûts des acteurs (régies, etc.) qui souhaitent se lancer dans des essais de parois végétalisées mais qu'aucune demande n'est en cours concernant la Ville;
- le coût d'entretien du projet Ernest-Pictet est de 1800 francs pour trois ans.

Discussion

Le Parti socialiste se dit prêt à voter cette motion même si la partie coût ne doit pas être occultée, contrairement au Parti démocrate-chrétien qui estime que les coûts doivent être considérés comme secondaires étant donné l'apport positif d'un tel projet.

Le Parti libéral-radical souligne le côté novateur de l'Etat qui est à la pointe de ce projet et dit qu'il votera la motion.

Le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, Ensemble à gauche et les Verts disent aussi vouloir voter ce projet avec plus ou moins d'enthousiasme.

Vote

La présidente passe au vote de la motion M-959 qui est acceptée à l'unanimité des personnes présentes (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 UDC, 1 DC, 3 LR).